

DELIBERATION N° 37/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAATION**
24 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE
26 mai 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	12	
Votants	14	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 6 JUIN, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV.

BOULANGERIE
Report d’ouverture

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que nous avons reçu un courrier des futurs locataires de la boulangerie, qui demandent au Conseil de reporter l’ouverture du commerce début 2025 (mise en place du matériel fin 2024) pour plusieurs raisons :

- Formation de maître artisan boulanger de
- Création d’entreprise en cours
- Augmentation du tarif de matériel
- Montage financier à terminer

Les futurs locataires sont venus en Conseil présenter leur demande.

Après discussion et au vu de leurs arguments, le Conseil décide de maintenir ce partenariat et prend acte du report de l’ouverture de la boulangerie. Cette période permettra aux avocats de finaliser le bail commercial.

Une communication auprès des administrés sera donc à programmer jusqu’à l’ouverture officielle du commerce.

A la fin des travaux de la boulangerie et pour ne pas laisser le local vide durant ces mois inoccupés, le Conseil souhaite qu’une activité (hors commerce de bouche) soit proposée sur le site.

APRES DELIBERATION

L'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND acte que l'ouverture de la boulangerie sera reportée à début 2025.

MAINTIENT le partenariat avec :

AUTORISE monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la location de ce local vide à une entreprise de vente d'objets ou de services, entre la fin des travaux et la mise en place du matériel fin 2024.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

